



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC**

11 Laurier St./11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Construction Services Division/Division des services de  
construction  
140 O'Connor Street  
140, rue O'Connor  
Ontario  
Ottawa  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Réfection du pont Alexandra	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP731-192879/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20192879	<b>Date</b> 2019-04-24
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$\$FG-368-76853	
<b>File No. - N° de dossier</b> fg368.EP731-192879	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-05-08</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Dagenais, Nathalie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> fg368
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 859-0695 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**LA MODIFICATION N ° 001 EST SOULEVÉE POUR LA RAISON SUIVANTE;**

A- Pour réviser le document d'invitation

B- Répondre aux questions des soumissionnaires (Q & A)

B- Publier l'addenda numéro 001

**A – REVISER LE DOCUMENT D'INVITATION**

**1. SUR LA PAGE DE COUVERTURE DE L'APPEL D'OFFRES, L'INVITATION PREND FIN À LA PAGE 1;**

**SUPPRIMER:** LE 1ER MAI 2019 À 14H00 (HAE)

**INSÉRER:** LE 8 MAI 2019 À 14 H (HAE)

**2. À L'APPENDICE 1 - COMBINER LE FORMULAIRE DE PRIX. TABLEAU DES PRIX UNITAIRES À LA PAGE 18 ET 19 SUR 42:**

**SUPPRIMER:** Dans son intégralité

**INSÉRER:**

Tableau des prix d'item						
Réfection du pont Alexandra - R.090209.005						
Article	Référence au devis	Type de travail, équipement ou matériel	Unité de mesure	Qté estimée	Prix unitaire sans TPS/TVH	Prix total estimé sans TPS/TVH
Tableau des prix d'item						
1	01 35 00.06	Signalisation PMVM à l'approche Nord	Semaine	48		
2	01 35 00.06	Signalisation PMVM à l'approche Sud	Semaine	2		
3	04 05 13	Rejointement de pile	M	20		
4	31 37 00	Enrochement de protection contre l'érosion à la culée Sud	T	13		
5	03 10 00, 03 20 00, 03 30 00	Réparation de surface du béton à l'approche sud	M3	1		
6	05 12 33, 01 54 23,	Réparation de semelle de cornière	M	365		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP731-192879/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
fg368

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20192879

File No. - N° du dossier  
fg368EP731-192879/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
R.090209.008

	<b>09 91 13.26</b>					
<b>7</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Plaques d'épissure (intermédiaire)</b>	<b>Unitaire</b>	<b>107</b>		
<b>8</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Plaques d'épissure (nœuds)</b>	<b>Unitaire</b>	<b>62</b>		
<b>9</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 1</b>	<b>Unitaire</b>	<b>33</b>		
<b>10</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 2</b>	<b>Unitaire</b>	<b>6</b>		
<b>11</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 3</b>	<b>Unitaire</b>	<b>11</b>		
<b>12</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 4</b>	<b>Unitaire</b>	<b>4</b>		
<b>13</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 5</b>	<b>Unitaire</b>	<b>15</b>		
<b>14</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 6</b>	<b>Unitaire</b>	<b>2</b>		
<b>15</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 7</b>	<b>Unitaire</b>	<b>19</b>		
<b>16</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Remplacement d'étrésillon de membrure - Type 8</b>	<b>Unitaire</b>	<b>2</b>		
<b>17</b>	<b>05 12 33, 01 54 23,</b>	<b>Réparation de plaque d'extrémité de membrure - Type 1</b>	<b>Unitaire</b>	<b>9</b>		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP731-192879/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
fg368

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
20192879

File No. - N° du dossier  
fg368EP731-192879/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
R.090209.008

	<b>09 91 13.26</b>					
<b>18</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Réparation de plaque d'extrémité de membrure - Type 2</b>	<b>Unitaire</b>	<b>5</b>		
<b>19</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Réparation de plaque d'extrémité de membrure - Type 3</b>	<b>Unitaire</b>	<b>4</b>		
<b>20</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Réparation de plaque d'extrémité de membrure - Type 4</b>	<b>Unitaire</b>	<b>6</b>		
<b>21</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Réparation de plaque d'extrémité de membrure - Type 5</b>	<b>Unitaire</b>	<b>10</b>		
<b>22</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Remplacement de gousset de la corde inférieure</b>	<b>Unitaire</b>	<b>2</b>		
<b>23</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Remplacement du bloc de compression - Type 1</b>	<b>Unitaire</b>	<b>5</b>		
<b>24</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Remplacement du bloc de compression - Type 2</b>	<b>Unitaire</b>	<b>1</b>		
<b>25</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Enlèvement de soudure par point</b>	<b>Unitaire</b>	<b>61</b>		
<b>26</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Réparation du gousset du contreventement de la glissière</b>	<b>Unitaire</b>	<b>10</b>		
<b>27</b>	<b>05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26</b>	<b>Réparations de la diagonale de contreventement - Nouvelle cornière</b>	<b>M</b>	<b>82</b>		

28	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Nouvel étré sillon	Unitaire	19		
29	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Gousset (UNx460x324)	Unitaire	5		
30	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Gousset (12.7x1070x375)	Unitaire	5		
31	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Plaque d'épissure (12.7x120x470)	Unitaire	31		
32	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Plaque d'épissure (16x65x545)	Unitaire	31		
33	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Réparations de la diagonale de contreventement - Plaque d'épissure (19x65x545)	Unitaire	22		
34	05 12 33, 01 54 23, 09 91 13.26	Remplissage de trou de rivet et boulon (Contingence)	Unitaire	50		
35	05 12 33, 06 10 53	Réparation de blocs en bois extérieurs	Unitaire	500		
36	05 12 33, 06 10 53	Réparation de blocs en bois intérieurs	Unitaire	1700		

3. À L'APPENDICE 5 - FORMULAIRE DE QUALIFICATION SUR LES CRITÈRES OBLIGATOIRES POUR M1, M2, M3 et M4 À LA PAGE 25 ET 26 DE 42 ;

**SUPPRIMER:** Le projet terminé doit avoir une valeur minimale de 2,5 M \$ (taxes non comprises).

**INSÉRER:** Le projet terminé doit avoir une valeur minimale de 1 M \$ (taxes non comprises).

## **B – RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES (Q & A)**

**Q1:** En ce qui concerne les critères obligatoires M1, M2, M3 et M4, veuillez confirmer que l'expérience en matière de réhabilitation de ponts en acier de construction répondra aux exigences en matière d'expérience pour la réhabilitation de ponts en acier.

**R1: L'expérience en «pont à poutres en acier ou en arc avec des éléments renforcés» sera acceptée.**

**Q2:** Nous aimerions demander officiellement une prolongation supplémentaire de deux (2) semaines pour la clôture de cet appel d'offres.

**A2: Une prolongation d'une (1) semaine a été accordée et la date de clôture des soumissions est le mercredi 8 mai 2019 à 14h00 (HAE).**

**Q3:** Serait-il possible de prolonger la sollicitation d'une (1) semaine?

**A3: Une prolongation d'une (1) semaine a été accordée.**

## **C – PUBLIER L'ADDENDA NUMÉRO 001**

### **ADDENDA No. 1**

**Numéro de projet R.090209.005**

**Les modifications suivantes aux documents de l'appel d'offres entrent en vigueur immédiatement.**

**Les provisions de présent avenant font partie des documents contractuels.**

### **PLANS**

1. Dessin frontispice
  - 1.1. La liste des dessins sur le dessin frontispice a été révisée pour inclure l'addition des dessins S54, S55 et S56.
2. Dessin S01
  - 2.1. Ce dessin a été révisé.
3. Dessin S04
  - 3.1. Ce dessin a été révisé.
4. Dessin S51
  - 4.1. Ce dessin a été ajouté dans son entièreté à la série de plans existants.
5. Dessin S52
  - 5.1. Ce dessin a été ajouté dans son entièreté à la série de plans existants.
6. Dessin S53
  - 6.1. Ce dessin a été ajouté dans son entièreté à la série de plans existants.
7. Dessin S54
  - 7.1. Ce dessin a été ajouté dans son entièreté à la série de plans existants.
8. Dessin S55
  - 8.1. Ce dessin a été ajouté dans son entièreté à la série de plans existants.
9. Dessin S56
  - 9.1. Ce dessin a été ajouté dans son entièreté à la série de plans existants.

### **DEVIS**

1. Section 00 01 10 – Table des matières
  - 1.1. La table des matières a été mise à jour
2. Section 01 00 10 – Instructions générales
  - 2.1. Sous-section 1.11 – Le tableau 1 a été retiré et remplacé par le présent tableau

**TABLEAU 1 VENTILATION DES COÛTS**

<b>No.</b>	<b>Article de travail</b>	<b>Division ou numéro de la section du devis</b>
1	Mobilisation/Démobilisation	Toutes les sections
2	Ordonnancement des travaux	01 32 16.06
3	Régulations de la circulation	01 35 00.06
4	Régulations des piétons sur le chantier de construction	01 35 00.06
5	Santé et sécurité	01 35 29.06
6	Protection de l'environnement	01 35 43
7	Contrôle de la qualité	01 45 00
8	Services d'utilités temporaires	01 51 00
9	Installations de chantier	01 52 00
10	Ouvrages provisoires– Accès pour les travaux sur le pont	01 54 23
11	Ouvrages provisoires– Accès pour les travaux sur les piles	01 54 23
12	Ouvrages provisoires– Supports temporaires	01 54 23
13	Ouvrages provisoires– Accès pour les travaux sur les trottoirs	01 54 23
14	Ouvrages provisoires– tous les autres ouvrages provisoires	01 54 23
15	Ouvrages d'accès et de protection temporaires	01 56 00
16	Gestion et élimination des déchets de construction/démolition	01 74 21
17	Travaux de chaussée aux approches	03 10 00, 03 20 00 03 30 00, 32 16 15
18	Renforcement des étrépillons de la corde inférieure	05 12 33, 09 91 13.26
19	Réparations de l'entretoise no13	05 12 33, 09 91 13.26
20	Réparations de l'entretoise no14	05 12 33, 09 91 13.26
21	Réparations de l'âme des entretoises 10 et 34	05 12 33, 09 91 13.26
22	Réparations de l'entretoise 43 de la ferme "A"	05 12 33, 09 91 13.26
23	Réparations de l'entretoise 43 de la ferme "B"	05 12 33, 09 91 13.26
24	Remplacement de la cornière d'attache de l'entretoise 43 de la	05 12 33, 09 91 13.26
25	Renforcement des longerons	05 12 33, 09 91 13.26
26	Réparation des fissures des poutres et longerons	05 12 33, 09 91 13.26
27	Réparation de la contrefiche	05 12 33, 09 91 13.26
28	Remplacement du contreventement longitudinal à la pile 1	05 12 33, 09 91 13.26
29	Réparations du gousset, rivet et diaphragme aux piles 2 et 3	05 12 33, 09 91 13.26
30	Réparation d'assemblage coulissant U15E	05 12 33, 09 91 13.26
31	Renforcement des montants L47E	05 12 33, 09 91 13.26
32	Détails de réparation d'écrou de tourillon et d'espaceur	05 12 33, 09 91 13.26
33	Extension du drain - Culée Sud	05 12 33, 03 30 00, 09 91 13.26
34	Réparations de barre à œillet	05 12 33, 09 91 13.26
35	Inspection des soudures de l'appareil d'appui fixe à la pile 5	05 12 33, 09 91 13.26

36	Tous les autres œuvres pour lesquelles aucun article de prix unitaires sont prévus pour le paiement dans le tableau des prix	All Sections
----	--	--------------

3. Section 01 14 00 – Restrictions visant les travaux
  - 3.1. Sous-section 1.5 – Fermetures des Voies de Circulation Et Restrictions – nouvel article 1.5.7 ajouté comme suit « Du 17 juin au 5 juillet (ou en cas de nécessité opérationnelle à être coordonné au préalable), l'accès au parc Major's Hill et à la pointe Nepean (par l'entremise de l'entrée du Musée des beaux-arts du Canada) doit être fourni à Patrimoine canadien et à ses Fournisseurs pour les préparatifs de la fête du Canada. Lors de la fermeture complète de la route ou lorsqu'il n'y a que de la circulation en direction sud, l'entrepreneur principal doit temporairement déplacer son contrôleur de circulation depuis la promenade Sussex et l'installer au nord de l'entrée du parc Major's Hill. Lors de ces fermetures de route, Patrimoine canadien affectera une personne qualifiée au contrôle de l'accès à la portion fermée de la rue afin que Patrimoine canadien et ses fournisseurs puissent se déplacer de la promenade Sussex au parc Major's Hill et à la pointe Nepean. Une réunion de coordination aura lieu à la fin de mai ou au début de juin avec le représentant du Ministère, l'entrepreneur principal, Patrimoine canadien et ses fournisseurs. »
  - 3.2. Sous-section 1.6 – Restrictions et Fermetures de la voie piétonnière et cycliste - nouvel article 1.6.4.1 ajouté comme suit – « Tant que les travaux du caillebotis en acier sont en cours de l'entretoise 1 à l'entretoise 48, l'entrepreneur doit maintenir en tout temps un dégagement latéral minimal de 1.2 mètre pour les piétons et cyclistes. Pendant cette réduction du dégagement latéral, l'entrepreneur doit utiliser du personnel de signalisation pour diriger sécuritairement les piétons et cyclistes à travers la zone de travail. »
  - 3.3. Sous-section 1.7 – Restrictions Générales de Construction - nouvel article 1.7.7 ajouté comme suit- « L'entrepreneur doit assurer la stabilité locale et globale de la structure due aux charges de construction temporaires imposées lors de la réparation simultanée des trottoirs (dessins du contrat S54 à S56) et de la structure en acier restante (dessins du contrat S08 à S53). »
  - 3.4. Sous-section 1.7 – Restrictions Générales de Construction - nouvel article 1.7.8 ajouté comme suit – « Tous les matériaux et produits inflammables ou combustibles stockés sur le pont doivent être retirés du pont du 30 juin à 21h au 2 juillet à 5h. Une inspection du site par le service des incendies d'Ottawa et/ou de Gatineau sera nécessaire en préparation des feux d'artifice. L'entrepreneur principale doit autoriser le service d'incendie à accéder à la zone de construction afin de mener à bien cette inspection.
  - 3.5. Sous-section 1.8 – Calendrier D'exécution – Nouvel article ajouté 1.8.5 comme suit – « Les réparations du trottoir en caillebotis d'acier de l'entretoise 30 à l'entretoise 48 doivent être complétées avant le 30 juin 2019. Les réparations restantes entre l'entretoise 1 et l'entretoise 30 doivent être complétées avant la fin du contrat. »
4. Section 01 14 25 – Substances Désignées
  - 4.1. Sous-section 1.3.12 – Substances Désignées - Nouvel article 1.3.12.2 ajouté – « L'entrepreneur doit prélever son nombre d'échantillons représentatif avant le début des travaux pour confirmer les concentrations de plomb dans les zones de travail spécifiées du projet. Les résultats des tests seront fournis au représentant du Ministère pour ses dossiers. »
5. Section 06 05 73 – Traitement du bois – La section complète a été ajoutée aux devis.
6. Section 06 10 53 – Charpenterie diverse – La section complète a été ajoutée aux devis.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES**